

COMMUNE DE BEAUVOIR-SUR-MER

Conseil Municipal

Séance du Lundi 8 Février 2010

PROCES-VERBAL

Présents : MM. THIBAUD Christian, CHAIGNE Michel, MME MANDIN Monique, MM BILLON Jean-Yves, TESSON Denis, GRONDIN Bertrand, ANDRE Peter, BAUD Michel, MME BATARD Martine, MMES LEROY Anne-Marie, TESSIER Sophie, GAUDIN Annick, MM. GILBERT Yannick, ROUSSEAU Yves, MME WASELINCK Valérie, M. PAGEAUD Patrick, MMES KARPOFF Béatrice, TULET Marianick

Absents avant donné pouvoir : M. PADIOLLEAU Fabrice à M. BILLON Jean-Yves, MME BOUTOLLEAU Roseline à MME MANDIN Monique, MME BICHON Virginie à M. THIBAUD Christian, MME DUPE Catherine à M. ROUSSEAU Yves.

Absente : CHRETIEN Pascale

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h40

Monsieur le Maire fait l'appel nominal des présents.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE

Election à l'unanimité du secrétaire de séance : Madame LEROY Anne-Marie a été désignée secrétaire.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2009

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils entendent approuver le procès-verbal de la séance du 18 Décembre 2009.

Le procès-verbal du 18 Décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

DOSSIERS POUR DELIBERATIONS :

07/10 – Débat d'orientations budgétaires année 2010

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'aménagement du territoire de la République, il doit être procédé à un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Monsieur le Maire présente les évolutions du budget.

L'analyse du tableau relatif à l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement fait apparaître une maîtrise des dépenses de fonctionnement. A noter que les modalités de l'amortissement applicables depuis 2009 vont impacter à l'avenir le montant de dépenses de fonctionnement.

L'analyse du tableau de fonctionnement fait apparaître un excédent de 727.915,10 €. Ce fonctionnement permet de dégager un résultat qui peut être affecté l'année suivante pour couvrir les dépenses d'investissement engagées, et de reporter ensuite l'excédent restant pour couvrir les nouvelles dépenses de fonctionnement.

Le résultat est régulier sur les quatre derniers exercices. Le résultat 2009 de 1.579.443 € permet de couvrir les dépenses d'investissement que nous devons payer en 2010.

Il est à noter qu'en 2009, un effort important en matière d'investissement a été réalisé, notamment dans le cadre du plan de relance.

Le total cumulé des dépenses d'investissement engagées est donc plus important que les années précédentes, soit 1.032.223,46 € (soit le double environ de 2008).

Il conviendra donc d'affecter au minimum 1.032.223,46 € du résultat de fonctionnement 2009 pour couvrir cette dépense. La commune pourra ensuite reporter au maximum 547.219,63 € en fonctionnement pour couvrir les nouvelles dépenses 2010.

Par ailleurs, le total des contributions directes s'élève en 2009 à 1.672.846 €, soit une augmentation de recettes de 4.62 % sans avoir augmenté les taux d'imposition au cours de l'exercice 2009.

Malgré la réforme fiscale, il semblerait que Beauvoir sur Mer puisse bénéficier de la même ressource en 2010, soit au minimum 1.672.846 €.

Monsieur le Maire reprend la liste des dépenses réelles d'investissement 2009 par opération et expose à l'assemblée les principales dépenses d'investissement prévue pour 2010, notamment :

- Cimetière : fin de l'agrandissement, réalisation de nouvelles allées et drainage
- Presbytère : changement des ouvertures et peinture intérieure
- Parking des Paludiers
- Centre administratif
- Salle omnisports
- Ardoise Verte : étude de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et matériels divers
- Centre de loisirs : réfection de la toiture
- Place St Philbert
- Les Halles : étude de maîtrise d'œuvre pour la rénovation
- Mairie : étude de maîtrise d'œuvre et travaux
- Église
- Voirie
- Éclairage public
- Complexe sportif
- Parking des 3 Alexandre
- Groupe scolaire
- Salle de Basket
- Réserve foncière
- Salle polyvalente
- Parc STM
- Entrée de bourg
- Salle de Tennis : étude de maîtrise d'œuvre et travaux de rénovation
- Plan vert
- Communication par l'objet
- Réalisation nouvelle salle polyvalente : lancement de l'étude assistance au maître d'ouvrage
- Aménagement rue Centre-ville : étude de maîtrise d'œuvre pour aménagement Rue St Nicolas, Rue de la Levée, Rue du Château Gaillard

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le débat d'orientation budgétaire

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2010

08/10 – Programme Propriétaire en Vendée – Modification des critères d'éligibilité au Pass Foncier

Monsieur le Maire rappelle les critères d'éligibilité retenus par le Conseil municipal en sa séance du 27 Juillet 2009.

Parmi ceux-ci, le critère relatif à l'âge cumulé maximum des acquéreurs pourrait représenter un frein à l'octroi du Pass Foncier.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de supprimer le critère d'âge.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la délibération n°140/08 en date du 1^{er} décembre 2008,

Vu la délibération n°58/09 en date du 27 juillet 20 09 définissant les critères d'éligibilité au Pass Foncier,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de supprimer le critère d'éligibilité relatif à l'âge des acquéreurs
- dit que les autres critères d'éligibilité visés dans la délibération n°58/09 du 27 juillet 2009 rest ent valables
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

09/10 – Cession d'une partie de terrain au lieu-dit « La Croix »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°72/09 en date du 28 Septembre 2009, le Conseil municipal a décidé de vendre un délaissé communal de 68 m² sur le chemin rural n°2 au lieu-dit « La Croix » à Madame CHASLES.

Suite à l'enquête publique de déclassement qui s'est déroulée en Mairie du 26 Octobre 2009 au 10 Novembre 2009, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au déclassement du délaissé communal. Le Conseil municipal a, par délibération n°97/09 en date du 07 Décembre 2009, approuvé le rapport du commissaire enquêteur.

Il convient à présent de procéder à la vente au profit de Madame CHASLES de la partie de terrain située au lieu-dit « La Croix », d'une superficie de 68 m², cadastrée section D n°1289, au prix d'un euro symbolique, prix net vendeur.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la délibération n°72/09 du conseil municipal en date du 28 Septembre 2009,

Vu l'enquête publique de déclassement qui s'est déroulée du 26 Octobre 2009 au 10 Novembre 2009,

Vu le rapport du commissaire enquêteur en date du 12 Novembre 2009,

Vu la délibération n°97/09 du conseil municipal en date du 07 Décembre 2009,

Vu le compromis de vente entre Madame CHASLES et la commune de Beauvoir sur Mer en date du 19 Janvier 2010,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de vendre au profit de Madame CHASLES la partie de terrain située au lieu-dit « La Croix », d'une superficie de 68 m², cadastrée section D n°1289, au prix d'un euro symbolique, prix net vendeur
- précise que les frais de géomètre et d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

10/10 – Opération d'aménagement urbain du centre-ville – Définition des objectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du Contrat Environnement Littoral, il a été prévu une opération d'aménagement des abords de l'Eglise St Philbert, inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La mise en place d'une telle opération d'aménagement urbain du centre-ville devra permettre notamment de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti et non bâti, de lutter contre l'insalubrité, et favoriser le développement des loisirs et du tourisme.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu la réhabilitation de la Place des Trois Alexandre avec la démolition de l'ancienne boucherie Longépé, le réaménagement des anciennes halles, l'aménagement et le paysagement de la Place St Philbert, et l'aménagement des Rues de la Levée, St Nicolas, et du Château Gaillard.

Il conviendra maintenant d'étudier les différentes opportunités permettant de continuer ce programme d'aménagement urbain d'intérêt général, notamment l'aménagement d'un carrefour le long de la Rue du 8 Mai et du 11 Novembre dans le but d'améliorer la qualité urbaine, de continuer les aménagements de mise en valeur du patrimoine bâti notamment autour de l'église.

Monsieur le Maire souligne que les parcelles concernées par ce programme d'aménagement urbain d'intérêt général se situent dans la zone du droit de préemption urbain définit par la délibération n°59/1987 du 29 août 1987.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de continuer la mise en place d'une opération d'aménagement urbain devant permettre notamment de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti et non bâti, de lutter contre l'insalubrité, et favoriser le développement des loisirs et du tourisme.

- décide dans ce cadre d'étudier les différentes opportunités permettant de continuer ce programme d'aménagement urbain d'intérêt général, notamment l'aménagement d'un carrefour le long de la Rue du 8 Mai et du 11 Novembre dans le but d'améliorer la qualité urbaine, de continuer les aménagements de mise en valeur du patrimoine bâti notamment autour de l'église.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

11/10 – Lotissement Le Hameau du Cornoir – Dénomination de rue

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de dénommer l'impasse du lotissement Le Hameau du Cornoir.

Monsieur le Maire souligne que le lotissement Le Hameau du Cornoir donne sur la Rue du Cornoir.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de nommer l'impasse du lotissement « Le Hameau de Cornoir » comme suit :

- Impasse de la Forge

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

12/10 – DDEA de la Vendée – Approbation du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application de dispositions légales, le conseil municipal est amené à statuer sur le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Il est proposé au conseil d'approuver le rapport, établi par le Service Aménagement et Ressources Naturelles de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de la Vendée sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2008.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le rapport établi par le Service Aménagement et Ressources Naturelles de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de la Vendée sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2008,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport établi par le Service Aménagement et Ressources Naturelles de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de la Vendée sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2008,

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

13/10 – ACAB - Subvention

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le coût total de l'animation de Noël, pris en charge par l'Association des Commerçants et des Artisans de Beauvoir, comprenant la location du manège et les animations du Père Noël en calèche et poneys.

Ce coût s'élève à 3.150,00 €.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de participation financière formulée par le Président de l'ACAB.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de participer à l'activité manège à hauteur de 2 tickets par enfants scolarisés, soit un total de 686€ sur présentation d'une facture

- décide d'accorder à l'Association des Commerçants et des Artisans de Beauvoir une subvention de 434€ prise sur l'article 6574 du budget 2010

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

14/10 – Tableau des effectifs - Modifications

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

La Commission administrative du Personnel qui s'est réunie le 25 janvier a émis un avis favorable aux avancements de 2 agents techniques principaux 2ème classe au grade d'agent technique principal 1ère classe, à la promotion interne d'un adjoint technique 1ère classe en agent de maîtrise, et d'un contrôleur de travaux chef en technicien chef.

Il est également proposé de transformer un emploi d'Adjoint Technique Principal 1ère classe, en Adjoint Technique 2ème classe.

Par ailleurs un agent effectuant 10H hebdomadaires a sollicité une diminution de son temps de travail à 6h hebdomadaires.

En conséquence, il est proposé de :

- Transformer 2 postes d'adjoint technique principal 2ème classe en adjoint technique principal 1ère classe.
- Transformer un poste d'adjoint technique principal 1ère classe en agent de maîtrise
- Transformer un poste de contrôleur de travaux chef en technicien chef
- Transformer un emploi d'adjoint technique 2ème classe à 10h hebdomadaires en adjoint technique 2ème classe à 6 h hebdomadaires

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Transformer 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en adjoint technique principal 1^{ère} classe.
- Transformer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe en agent de maîtrise
- Transformer un poste de contrôleur de travaux chef en technicien chef
- Transformer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à 10h hebdomadaires en adjoint technique 2^{ème} classe à 6 h hebdomadaires

Le tableau des effectifs est donc établi comme suit :

Temps complets

1 DGS
1 attaché principal
1 rédacteur chef
1 rédacteur
1 adjoint administratif principal 1^{ère} classe
3 adjoints administratifs 1^{ère} classe
3 adjoints administratifs 2^{ème} classe
1 brigadier
1 agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles
1 technicien supérieur chef
1 technicien supérieur
1 agent de maîtrise
7 adjoints techniques principaux 1^{ère} classe
2 adjoints techniques 1^{ère} classe
6 adjoints techniques 2^{ème} classe

Temps non complet

1 adjoint technique 2^{ème} classe à 33/35^{ème}
1 adjoint technique 2^{ème} classe à 30/35^{ème}
1 adjoint technique 2^{ème} classe à 29/35^{ème}
1 adjoint technique 2^{ème} classe à 22/35^{ème}
1 adjoint technique 2^{ème} classe à 17,5/35^{ème}
2 adjoints techniques 2^{ème} classe à 6/35^{ème}
1 adjoint technique 2^{ème} classe à 12,25/35^{ème}
1 Educateur APS 2^{ème} classe à 26/35^{ème}

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

15/10 – ZAC de la Grande Filée – Approbation du programme des équipements publics

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, en sa séance du 18 Février 2008, a approuvé le projet de programme des équipements publics, dans le cadre de l'approbation du dossier de réalisation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient, en application de l'article R.311-8 du Code de l'urbanisme, d'approuver le programme d'équipements publics de la ZAC de la Grande Filée.

Monsieur le Maire présente les différents équipements publics envisagés dans le cadre de la ZAC.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'article R.311-8 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°48/06 en date du 18 Mai 2006 approuvant le traité de concession de la ZAC de la Grande Filée,

Vu la délibération n°12/08 en date du 18 Février 2008 relative à l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC de la Grande Filée, et autorisant la signature de l'avenant n°1 au contrat de concession d'aménagement,

Vu le programme des équipements publics,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le programme des équipements publics à réaliser dans le cadre de la ZAC de la Grande Filée conformément à l'article R.311-8 du Code de l'urbanisme, tel que suit :

EQUIPEMENTS	MAITRISE D'OUVRAGE	Modalités prévisionnelles de Financement Participation en € TTC
Voiries et réseaux primaires	Aménageur de la ZAC / concessionnaire de réseaux	Participation de la commune 25 %
Restructuration des voies existantes	Aménageur de la ZAC / concessionnaire de réseaux	Participation de la commune 50 %
Création du parc de stationnements du Centre-Bourg	Aménageur de la ZAC	Participation de la commune 80 %
Voiries et réseaux secondaires et tertiaires	Aménageur de la ZAC / concessionnaire de réseaux	100 % Aménageur de la ZAC (hors subventions des concessionnaires de réseaux)
Développement du réseau de cheminements piétons	Aménageur de la ZAC	100 % Aménageur de la ZAC
Valorisation des boisements existants	Aménageur de la ZAC	100 % Aménageur de la ZAC
Création des espaces verts	Aménageur de la ZAC	100 % Aménageur de la ZAC
Construction des ouvrages de gestion des eaux pluviales	Aménageur de la ZAC	100 % Aménageur de la ZAC
Infrastructures scolaires / halte garderie	Commune	Participation de l'Aménageur de la ZAC 70 %
Extension de l'infrastructure d'assainissement existante	Commune	Participation de l'Aménageur de la ZAC 70 %
Aménagement de la zone d'activité économique (Zone artisanale)	Commune / concessionnaire de réseaux	100 % Commune (hors subventions des concessionnaires de réseaux)
Projet d'extension des équipements sportifs (réserve foncière)	Commune	Participation de l'Aménageur de la ZAC 20 %

* selon domaine de compétences

- informe que la présente délibération, conformément à l'article R.311-5 et R.311-9 du Code de l'urbanisme, sera affichée pendant un mois en Mairie. Mention de cet affichage sera en outre insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code général des collectivités territoriales. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le lieu où le dossier peut être consulté. A ce titre, le programme des équipements publics de la ZAC de la Grande Filée sera consultable en Mairie – Place de l'Hôtel de Ville - les lundis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h, et du mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises par le Maire prises en vertu des délégations confiées par le Conseil Municipal :

N°	DATE	OBJET
1DCMM	22/01/2010	portant renonciation au Droit de Préemption Urbain sur la propriété de Monsieur et Mademoiselle SCHILTZ Eric, 2 A Rue du Sableau (BC 160)

2DCMM	22/01/2010	portant renonciation au Droit de Prémption Urbain sur la propriété de Monsieur THIBAUD Franck, Les Casses (AS 257-302-305-306-309)
3DCMM	22/01/2010	portant renonciation au Droit de Prémption Urbain sur la propriété de Monsieur HIDALGO Jean-Luc, 4 Rue de la Petite Gare (AY 33)
4DCMM	22/01/2010	portant renonciation au Droit de Prémption Urbain sur la propriété de Monsieur ROUXEL Joseph, 34 Chemin des Mûres (AM 205)
5DCMM	22/01/2010	portant renonciation au Droit de Prémption Urbain sur la propriété de la SARL BAT'IMMO, Rue du Petit Bois, (AW 267)
6DCMM	22/01/2010	portant renonciation au Droit de Prémption Urbain sur la propriété de la SARL IMOBILIER DU SOLEIL, 170 Rue du Port (AB 230)

Présentation du projet d'aménagement de la Place des 3 Alexandre

Monsieur le Maire présente l'esquisse d'aménagement de la Place des 3 Alexandre proposée par le Cabinet de maîtrise d'œuvre Stéphane GOUIN.

Local communal 12 Grand'Place

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société ACORBEL a sollicité la commune pour acheter le local communal. Le conseil municipal serait d'accord pour vendre le local pour un montant de 20 000 €. Il conviendra de prévoir une délibération au prochain conseil municipal.

Aménagement des abords du Gois

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du déroulement de la réunion avec les services de la Préfecture, de la Sous Préfecture, du Conseil Général sur la présentation du projet des aménagements des abords du Gois qui a eu lieu en mairie de Beauvoir Sur Mer le jeudi 4 février 2010.

Brocante d'été

Le conseil municipal souhaite que l'occupation du domaine public pour les brocantes d'été soit payante. La gratuité de l'année 2009 a été une dérogation pour permettre d'essayer la brocante en centre ville.

Travaux Chemin de la Rondelière, Commanderie et Rue du Stade

Les travaux sont en cours. Un accord a été trouvé avec le propriétaire pour réaliser un rond point au carrefour du Chemin de la Rondelière et du Chemin de la Commanderie.

Parking des Paludiers

Les travaux sont en cours

Inauguration de la Station d'Épuration

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'inauguration de la station d'épuration pourrait avoir lieu le vendredi 30 Avril à 18H00. Nous sommes en attente de confirmation des personnalités invitées.

Accueil des nouveaux arrivants

Le 11 Avril 2010 : L'accueil des nouveaux arrivants et la présentation des activités associatives. Il faudra prévoir une information du forum dans la prochaine « Aluette Infos »

Course cycliste

La course cycliste du Circuit des Plages Vendéennes aura lieu dimanche 21 Février 2010 à Beauvoir Sur Mer

Elections Régionales

Monsieur le Maire fait le point des présences des élus pour la tenue des bureaux de vote les 14 et 21 Mars prochain

Remerciements

- Remerciements de l'association « Lez'Arts Créatifs » pour la subvention octroyée permettant l'organisation du marché de Noël
- Remerciements de l'association « Le Bouquet Salaïe » pour la subvention accordée qui leur a permis d'organiser un séjour en ALSACE
- Remerciements de l'association « Alcool Assistance » la Croix d'Or pour la subvention accordée qui permet de poursuivre le combat et la lutte contre l'alcoolisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10

Le Maire
Christian THIBAUD

La Secrétaire de séance
Anne-Marie LEROY